

# RAPPORT ANNUEL 2023

## SIENNA MONETAIRE ISR







## SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 29/12/2023 .....	5
Objectifs et politique d'investissement .....	6
<b>GESTION FINANCIERE.....</b>	<b>7</b>
Évolution de la valeur liquidative .....	8
Performances du fonds .....	8
Analyse du risque .....	8
Allocation d'actifs.....	9
Répartition par type de produit en % de l'actif.....	9
Répartition par tranche de maturité en % de l'actif.....	9
Principaux mouvements du fonds.....	10
Conjoncture économique.....	11
Le Mot du gérant.....	18
Autres informations.....	19
Pourcentage OPC interne .....	23
Actif moyen .....	23
Annexe SFDR.....	25
Annexe Rapport LEC 29 .....	35
<b>ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>47</b>



# Synthèse du fonds au 29/12/2023



**DATE D'AGREMENT AMF** : 18/02/2003

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT** :  
1 mois

**FORME JURIDIQUE** : FIVG/FIA

**FONDS MULTI-PARTS** : OUI

**CLASSIFICATION** : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

**N°AMF** : FR0007081278

**DEVISE** : Euro

**COMMISSAIRE AUX COMPTES** :  
PRICE WATER HOUSE COOPERS

**INDICATEUR DE RISQUE (SRI)** : 1

**INDICE DE REFERENCE** :  
100% ECB Euro Short-term Rate TR EUR

## CHIFFRES CLES

➤ **Actif net du portefeuille** : 1 779,35 M€

➤ **Actif net de la part A** : 1 468,82 M€  
**Valeur liquidative de la part A** : 121,116 €  
+ haut sur 12 mois : 121,116 €  
+ bas sur 12 mois : 117,239 €

➤ **Actif net de la part I** : 310,53 M€  
**Valeur liquidative de la part I** : 101,490 €  
+ haut sur 12 mois : 101,490 €  
+ bas sur 12 mois : 98,134 €

**FREQUENCE DE VALORISATION** : Quotidienne en cours de clôture

**VALORISATEUR** : CACEIS

**SOCIETE DE GESTION** :

SIENNA GESTION  
18 rue de Courcelles  
75008 Paris  
[www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# Objectifs et politique d'investissement

**TYPE :** SIENNA MONETAIRE ISR est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 18/02/2003

**DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

## OBJECTIFS :

Le Fonds, de classification 'Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard', a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée d'un mois minimum, une performance nette de frais de gestion du Fonds égale à l'Euro Short-Term Rate (ESTR) capitalisé, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits 'critères ESG') pour la sélection et le suivi des titres.

La stratégie d'investissement s'appuie sur les décisions d'un comité mensuel qui définit les stratégies de gestion à venir basées sur l'analyse macro-économique, l'analyse micro-économique, la construction de portefeuille et l'analyse ISR (Investissement Socialement Responsable). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'intégrer systématiquement les risques en matière de durabilité (ou 'risques ESG') pour les émetteurs privés et les performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Les émetteurs privés sont sélectionnés selon l'approche 'Best in class' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples d'enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'Homme, rémunération des dirigeants). Les émetteurs publics/souverains sont sélectionnés selon une approche 'Best in universe' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Le Fonds investit dans les instruments financiers suivants :

Instruments du marché monétaire (IMM) (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des titres négociables à court et à moyen terme, des papiers commerciaux, des bons du trésor et des obligations de tout émetteur. Le Fonds peut investir dans les instruments de dette publique monétaire ci-dessous sans contrainte de diversification :

- Instruments de dette publique dans la limite de 70 % de son actif net ;
- Obligations sécurisées émises par des établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre et soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques, dans la limite de 10 % de son actif net ;
- Obligations garanties de qualité (extrêmement) élevée émises par des établissements de crédit respectant l'obligation de transparence visée à l'article 129 paragraphe 7 du Règlement UE n° 575/2013, dans la limite de 20 % de son actif net.

Instruments de titrisation et papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir dans des Asset Backed Securities (ABS), Asset Backed Commercial Papers (ABCP) émis par un programme ABCP, titrisation simple, transparente et standardisée (STS).

Dépôts (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra réaliser des dépôts auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre ou un pays tiers soumis à des règles prudentielles équivalentes à celles du droit communautaire.

Instruments financiers dérivés (100 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés ou de gré à gré, à titre de couverture des risques de taux et de change.

Titres intégrant des dérivés (20 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut recourir aux produits de taux callable et puttable à titre de couverture des risques de taux et de crédit.

Accords de mise en pension (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds pourra recourir à des accords de mise en pension d'une durée de 7 jours ouvrables maximum, résiliables à tout moment moyennant un préavis de 2 jours ouvrables maximum.

Accords de prise en pension (10 % maximum de l'actif net) : La valeur de marché des actifs (IMM) reçus par le Fonds est à tout moment au moins égale à la valeur des liquidités versées.

Parts ou actions d'OPC (10 % maximum de l'actif net) : Le Fonds peut investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen et de FIA de droit français de toutes classifications monétaires. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Liquidités dans la limite de 10 % de son actif net.

Les instruments du marché monétaire (IMM), les instruments de titrisation et ABCP et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' (haute qualité de crédit) en application d'une méthodologie établie et mise en œuvre par la société de gestion. La société de gestion procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 0,5. **Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à 1 mois, ayant une connaissance théorique des marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS S.A.

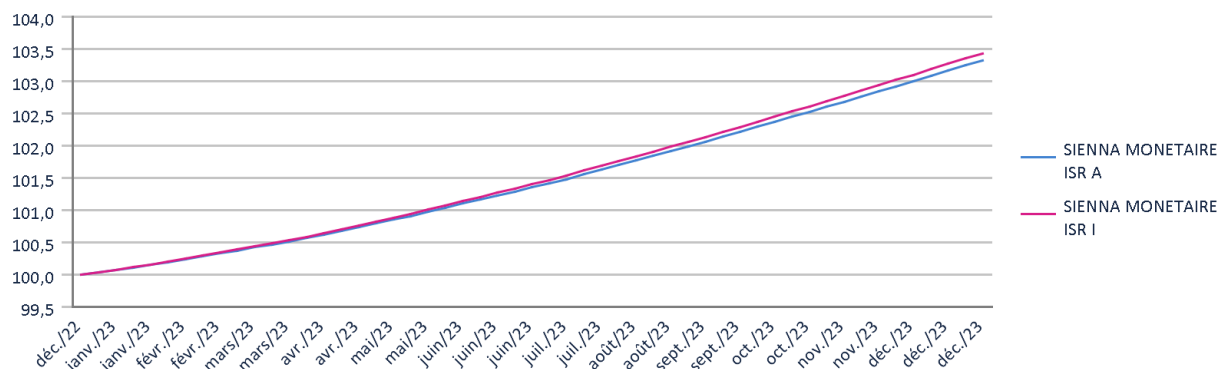
**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours d'ouverture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés avant 12h30 auprès de BNP PARIBAS S.A. La valeur liquidative (J) sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours d'ouverture en J et sera publiée à 23 heures en J. Toutefois, la VL est susceptible d'être recalculée jusqu'à l'exécution des ordres, afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu entretemps.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# GESTION FINANCIERE

# Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



## Performances du fonds

### PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA MONETAIRE ISR A	3,32	2,51	1,80	1,41
SIENNA MONETAIRE ISR I	3,44	2,68	1,99	
Indice de référence	3,28	2,76	1,87	0,80

### PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA MONETAIRE ISR A	3,32	0,83	0,36	0,14
SIENNA MONETAIRE ISR I	3,44	0,88	0,40	
Indice de référence	3,28	0,91	0,37	0,08

### PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
SIENNA MONETAIRE ISR A	3,32	-0,18	-0,61	-0,41	-0,28	-0,36
SIENNA MONETAIRE ISR I	3,44	-0,14	-0,60	-0,40	-0,27	-0,35
Indice de référence	3,28	-0,02	-0,49	-0,47	-0,40	-0,37

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

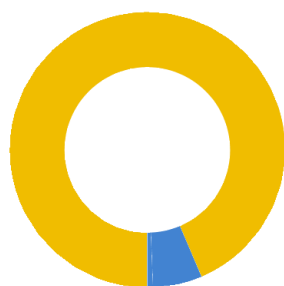
## Analyse du risque

### RATIO DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée (en %)			
Portfeuille	0,12	0,14	0,12
Indice de référence	0,14	0,14	0,11



## Allocation d'actifs

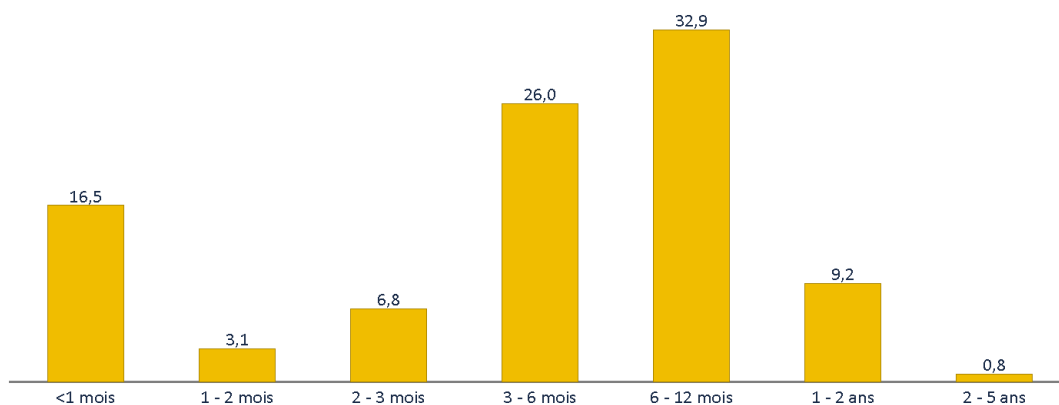


- Monétaire & Liquidités 93.6%
- Obligation Taux Variable 5.8%
- Obligation Taux Fixe 0.7%

## Répartition par type de produit en % de l'actif



## Répartition par tranche de maturité en % de l'actif



## Principaux mouvements du fonds

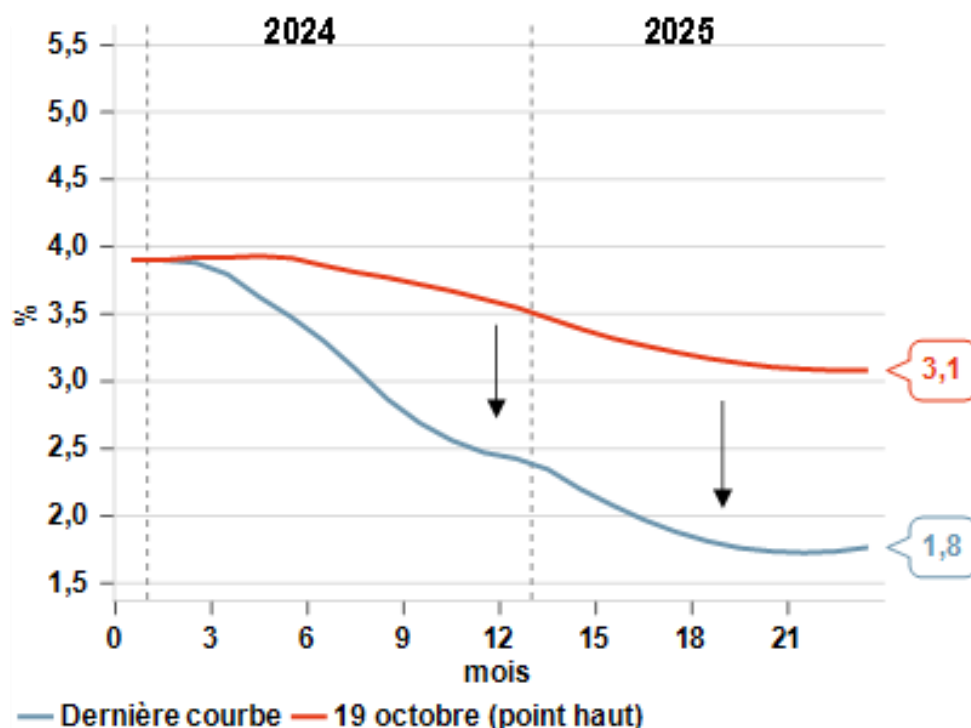
Achats				Ventes			
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	FR0007435920	OPCVM	186 380 148	AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	FR0007435920	OPCVM	180 524 744
ALLIANZ SECURICA-SRI	FR0010017731	OPCVM	167 740 320	ALLIANZ SECURICA-SRI	FR0010017731	OPCVM	175 794 848
BPI FRANCE E 030124	HG0128357722	Monétaire	84 943 941	BTF 01/02/23	FR0127462812	Monétaire	49 951 408
SPAIN 0.7% 04/32	HG0128017458	Monétaire	49 962 597	BPIFRANCE SA 030524	HG0127990820	Monétaire	19 426 517
CREDIT 291223	HG0128357540	Monétaire	49 962 112	CRCA AQUI FLR 05-23	HG0127346387	Monétaire	18 138 221
BPI FRANCE E 271223	HG0128038678	Monétaire	49 951 921	CAIS REG D FLR 11-23	HG0127644567	Monétaire	17 322 820
BTF 17/01/24	FR0128070960	Monétaire	49 908 204	SOCIET 190724	HG0127749150	Monétaire	16 297 357
AGENCE 221223	HG0128355445	Monétaire	29 987 056	SOCIET 310124	HG0127493627	Monétaire	15 489 028
AGENCE 291223	HG0128356807	Monétaire	29 977 384	BTF 15/02/23	FR0127462820	Monétaire	14 973 750
BTF 07/06/23	FR0127613448	Monétaire	22 932 670	BFCM 060324	HG0127888990	Monétaire	10 288 222

## Conjoncture économique

En dépit d'un contexte géopolitique toujours tendu, l'année 2023 a surtout été marquée par l'incertitude autour de l'évolution de la politique monétaire des banques centrales, entraînant des mouvements parfois violents dans un sens puis dans l'autre au gré des prises de parole de banquiers centraux et de l'orientation des statistiques économiques.

Ce n'est qu'en fin d'année que ces dernières ont confirmé que la tendance désinflationniste mondiale était bien engagée, allégeant ainsi la pression sur les banques centrales et permettant aux investisseurs de reprendre confiance dans la capacité de celles-ci à arrêter définitivement leur resserrement monétaire et envisager des baisses de taux directeurs en 2024.

### Zone euro : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

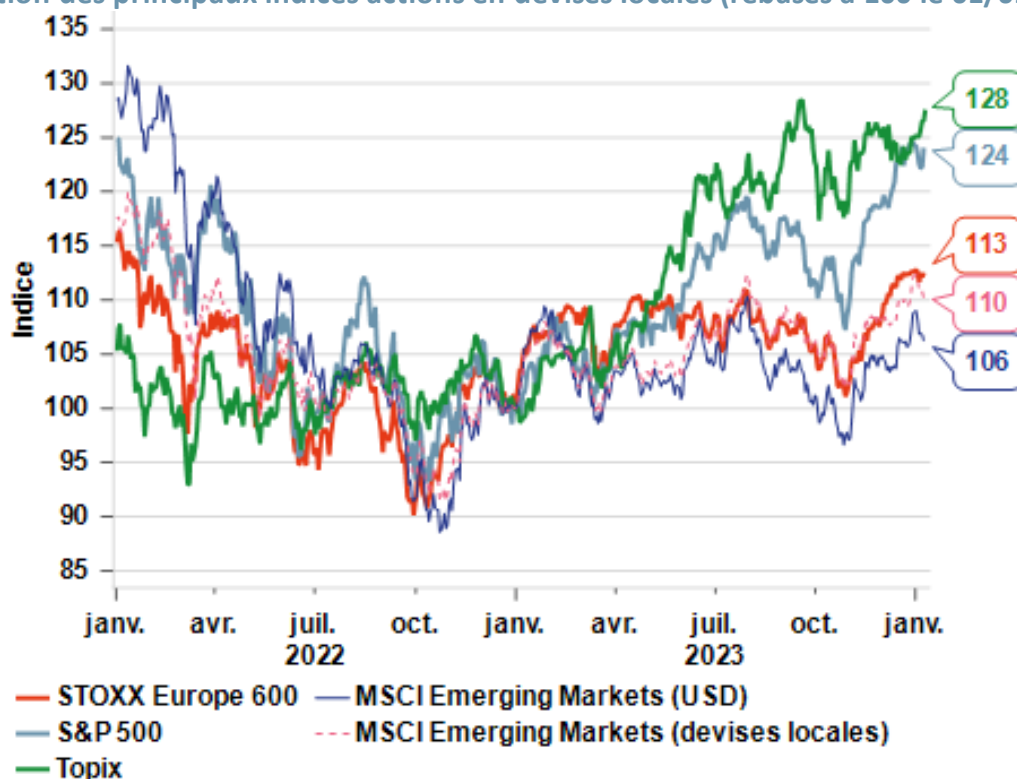
Alors que les taux souverains mondiaux avaient atteint des points particulièrement hauts, ce regain d'optimisme s'est traduit à partir de fin octobre par une rechute très rapide de ceux-ci (près de -100 pb pour finir l'année autour de 3,90% pour le taux à 10 ans américain et 2,0% pour l'équivalent allemand). Cette confiance s'est transmise aux indices actions leur permettant d'enregistrer de solides performances sur l'année civile et pour certains de battre des records historiques.

Au 31 décembre 2023, le S&P 500 a ainsi progressé de 24%, surperformant nettement les indices européens (+16% pour le Stoxx 600 et le CAC 40). L'Europe a notamment été ralenti par les difficultés de l'industrie allemande dues au ralentissement de la demande mondiale et à la crise énergétique, du durcissement des conditions financières de la BCE et de la baisse des dépenses publiques. Du côté américain, la politique de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages de l'épargne disponible a permis une plus grande résilience. En revanche, 2023 a aussi été marquée par de grandes difficultés en Chine : crise du secteur immobilier, consommation atone, inflation proche de zéro, avec comme conséquence de lourdes pertes pour les marchés d'actions locaux (Hang Seng -15%) qui contrastent avec le reste de leurs pairs internationaux.



Enfin, l'euro s'est globalement apprécié face au dollar (terminant à près de +4% à 1 € = 1,10 \$) principalement en raison du repli du billet vert causé par la prise en considération de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs.

### Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2023)

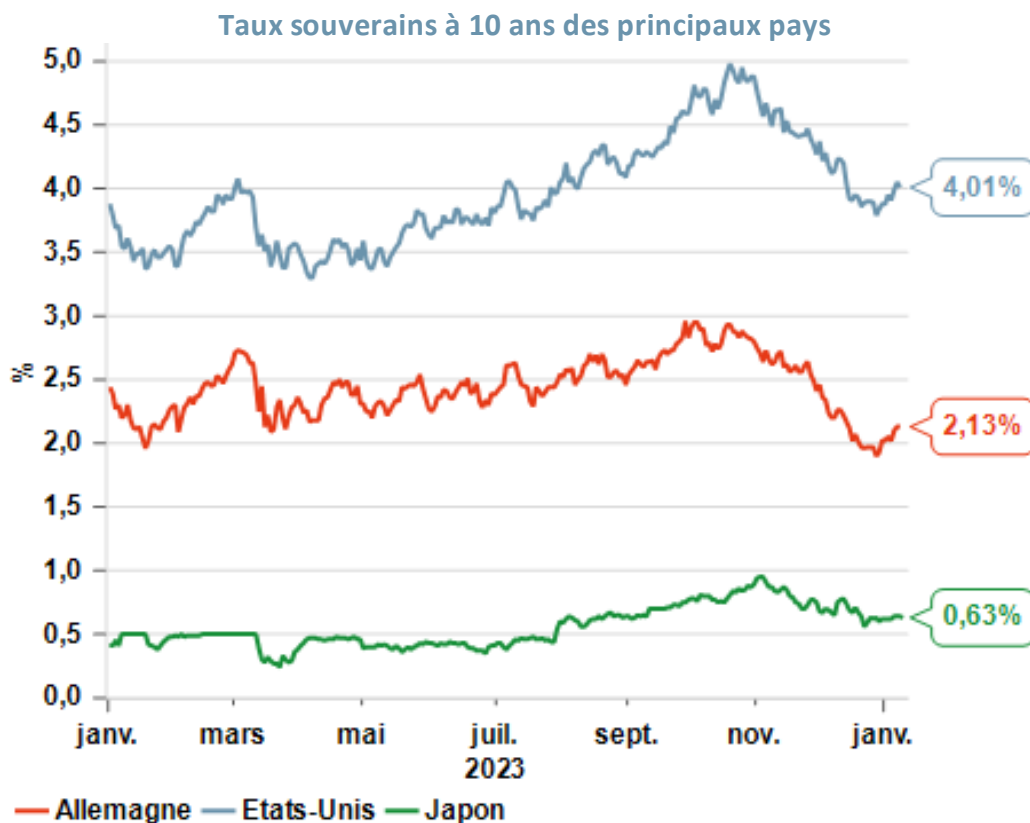


Sources : CIC Market Solutions

En **Zone Euro**, sur la première partie de l'année, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE. Ceci s'est surtout reflété dans l'évolution de l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) et dans les hausses de salaires, contraignant la BCE à poursuivre le relèvement de ses taux directeurs. Le ralentissement de l'inflation s'est toutefois accéléré sur la deuxième partie de l'année (l'inflation totale passant de +8,6% en janvier en glissement annuel à +2,4% en novembre et la sous-jacente de +5,3% à +3,6%), notamment grâce à des effets de base favorable, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement de l'activité. La zone euro a en effet connu une croissance particulièrement faible cette année (-0,1% en rythme séquentiel au T3-2023 ; +0,1% au T2 et au T1), bien que les indicateurs économiques mieux orientés en fin d'année à l'instar des PMI laissent espérer que le creux conjoncturel est en train d'être dépassé.

Dans ce contexte, la BCE a pu laisser inchangés ses taux directeurs depuis sa réunion d'octobre (après 10 hausses consécutives, pour 450 points de base, jusqu'à 4% pour le taux de rémunération des dépôts) tout en accélérant la baisse de la taille de son bilan, via le non-réinvestissement des titres acquis dans le cadre du programme d'achat d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO).

Ainsi, les taux souverains européens ont connu une année 2023 en deux temps : après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne suite à la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024.



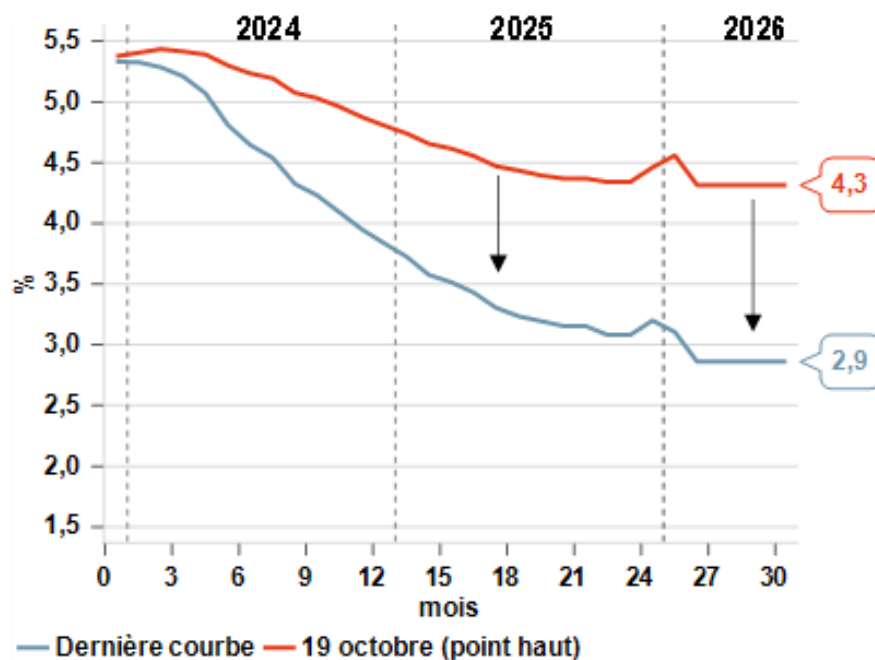
Sources : CIC Market Solutions

À l'échelle européenne, les États membres ont finalement réussi à s'accorder sur une réforme des règles budgétaires, qui, si elle maintient le seuil de déficit public à 3% du PIB et 60% de dette publique, octroie davantage de flexibilité aux États (en particulier grâce à l'introduction d'une période d'ajustement) pour réduire leur endettement total et en permettant de procéder à des investissements dans des secteurs clés que sont notamment la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et en Espagne par le maintien du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre. Ces éléments n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur les *spreads* de taux entre les pays cœur et les pays périphériques de la zone euro, lesquels se sont resserrés en tendance.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la **France**, la désinflation s'est poursuivie en 2023 (+3,7% sur un an en décembre en glissement annuel contre +6% en janvier) à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont eu des effets particulièrement délétères sur l'activité. La croissance économique s'est en effet contractée au 3<sup>ème</sup> trimestre (-0,1% en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent) et les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au début de l'année, l'agence de notation Fitch a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- (la perspective passant de négative à stable) en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et au contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit à 4,4% du PIB en 2024 (vs 4,9% estimé en 2023), qui nécessitera l'émission de 285 MM€ de dette à moyen et long terme.

Aux **Etats-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement a également poussé la banque centrale américaine à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5-5,25%.

## Etats-Unis : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

La désinflation a pris de l'ampleur plus rapidement qu'en zone euro, l'indicateur PCE passant de +5,5% en janvier à +2,6% en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience (rebond du PIB à +4,9% en rythme séquentiel au T3), en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien, en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main d'œuvre mais créations d'emploi toujours supérieures à la normale, faible taux de chômage), ce qui n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires (toujours proches de 4% en rythme annuel en fin d'année). Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à 10 ans passant le seuil de 5% en octobre dernier) avant d'amorcer un repli généralisé et rapide depuis mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses de taux directeurs rapides par la Fed l'année prochaine grâce au ralentissement de l'inflation. Au-delà de pressurer le dollar à la baisse face aux principales devises, ceci a aussi largement contribué à la surperformance marquée des entreprises technologiques américaines, plus sensibles à la dynamique des taux, bien aidées aussi par l'engouement autour de la thématique « Intelligence Artificielle » qui s'est imposée comme un axe d'investissement fort en 2023. Soulignons que le mouvement de hausse des taux souverains au premier semestre a également été alimenté par les faillites des banques régionales et les craintes de défaut sur la dette souveraine dans un contexte de divergences fortes au sein du Congrès. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires ont finalement été actés, permettant la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin, sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence de notation Fitch de la notation souveraine américaine (« AAA » à « AA+ »). Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).



En **Chine**, la reprise post réouverture de l'économie a largement déçu par son ampleur, se reflétant dans la faiblesse conjuguée de l'inflation (passée en territoire négatif) et de la consommation. Les fragilités structurelles ont continué de peser, à l'instar de la crise du secteur de l'immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, contraignant les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire afin de s'assurer d'atteindre leur objectif de croissance de 5%. En outre, si les tensions géopolitiques avec les Etats-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année (guerre en Ukraine et soupçons d'espionnage), la rencontre en novembre entre les dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une relative stabilisation de la relation entre les deux géants. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis à certaines banques centrales d'entamer la baisse des taux directeurs dès 2023, à l'instar de la banque centrale du **Brésil**.

L'année a encore été très volatile sur les marchés des **matières premières**, en particulier pour les cours du pétrole qui ont temporairement atteint des points hauts à près de 100 \$/b cet été suite à l'entrée en vigueur de coupes de production volontaires de l'Arabie saoudite mais aussi grâce à la résilience de la demande américaine et des importations chinoises. Le Brent n'est toutefois pas parvenu à se maintenir autour de ces niveaux et a rechuté vers 78 \$/baril, pénalisé par la perte de crédibilité de l'OPEP+ du fait des dissensions entre les membres quant à une réduction additionnelle de la production. De leur côté, les cours du gaz se sont repliés (à 35 €/MWh en fin d'année) profitant de la poursuite de la baisse de la consommation grâce à des températures anormalement élevées lors de la saison hivernale et d'un approvisionnement encore abondant en Gaz Naturel Liquéfié. Par ailleurs, les tensions géopolitiques, notamment en Ukraine, et les risques climatiques ont alimenté la volatilité de certaines denrées alimentaires, mais l'indice FAO des matières premières a ralenti globalement en 2023. Ces mêmes tensions, et plus particulièrement la guerre entre Israël et le Hamas, ont amené en fin d'année les rebelles Houthis à attaquer des navires commerciaux en Mer Rouge, forçant les transporteurs à contourner l'Afrique, ce qui augmente sensiblement les coûts dans le **fret maritime**.

Enfin, l'**Or** a poursuivi sa hausse entamée en 2022 et s'échangeait à 2075 \$/once (+8%) en fin d'année, s'imposant ainsi comme une valeur refuge face aux bouleversements géopolitiques mais profitant aussi de l'accroissement significatif des achats de banques centrales dans leur volonté de réduire leur détention de dollars.

## Les Marchés Actions

Aux inquiétudes de 2022 ont succédé les espoirs de 2023. Le ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de la croissance économique, la solidité des résultats des entreprises et les espoirs de baisse des taux expliquent l'optimisme qui a soufflé cette année. Le MSCI EMU Net Return affiche une progression de 18,78% sur l'ensemble de l'exercice. Ni les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ni les tensions latentes entre les US et la Chine, ni les faillites bancaires (SVB aux Etats-Unis, Crédit Suisse en Europe) ni même les difficultés de l'immobilier et de l'économie en Chine n'ont gâché la fête. Ainsi, un certain nombre d'indices (Dow Jones, Dax, CAC 40) auront battu des records historiques.

De nombreux thèmes auront animé l'année : l'intelligence artificielle générative, l'IRA aux Etats-Unis, les conflits géopolitiques ou encore celui des médicaments coupe-faim. Le plus important aura été sans conteste celui de l'inflation et de l'orientation restrictive des politiques monétaires visant à la combattre de manière efficace. À ce titre, la réunion du FOMC de décembre a été un point d'orgue. Jerome Powell a laissé entendre que la FED serait prête à ajuster les taux directeurs à la baisse avant que l'inflation n'atteigne 2% et avant que la récession ne sévise. Cela a largement contribué à renforcer la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et une prolongation du cycle. La BCE n'est pas allée aussi loin dans son discours mais les investisseurs anticipent désormais des baisses de taux aussi en Europe en 2024.

La vraie déception de 2023 restera la Chine. Après une politique anti-COVID particulièrement longue et répressive, les investisseurs s'attendaient à une réouverture dynamique de l'économie. Freinée par la faiblesse de la consommation et les difficultés du secteur immobilier, il n'en a rien été. Avec une Europe plus dépendante de la Chine que ne le sont les Etats-Unis, la faiblesse toute relative du pays a impacté négativement les résultats des entreprises européennes. Notons que les minières européennes ont à ce titre souffert puisque la faiblesse de la Chine a tiré à la baisse le prix des principaux métaux, à l'exception le minerai de fer.



Sur l'année, le MSCI EMU Net Return affiche donc une progression de 18,78%. Cette performance s'est établie en 3 temps. Une phase très haussière de janvier à fin juillet alors que les sociétés n'ont cessé de publier de bons résultats dans un contexte macroéconomique plus porteur qu'initialement anticipé, en particulier aux Etats-Unis. Dans un second temps, de fin juillet à fin octobre, une phase de correction s'est opérée, effaçant la majeure partie des gains annuels. Les taux longs ont en effet remonté suite à la publication de chiffres d'inflation encore trop éloignés des cibles espérées par les banques centrales. Enfin, les mois de novembre et décembre ont vu un puissant mouvement haussier de fin d'année, grâce à des chiffres d'inflation clairement plus bas qu'attendus et à un début de changement de discours des banques centrales laissant entrevoir les premières baisses de taux dans le courant de 2024.

En termes de tailles de capitalisation, les très grandes capitalisations affichent une légère surperformance par rapport au reste du marché, l'Euro Stoxx 50 progressant de 19,19% sur l'année. A l'inverse, les petites et moyennes capitalisations restent en retrait et continue de sous-performer, malgré une décote de valorisation historiquement élevée.

En termes de secteurs, la technologie, surtout, à l'image d'ASM International qui progresse de 99,4%, et l'industrie, au travers de la construction et de la défense notamment, affichent les meilleures performances annuelles. À l'opposé, la santé, les utilities ou encore l'énergie présentent les moins bonnes performances. Après une période COVID riche pour ces trois segments, la normalisation des stocks pour la santé ou bien la normalisation du prix de l'électricité et du pétrole expliquent en grande partie leur sous-performance.

Enfin, en termes de style, après une année 2022 marquée par la surperformance de la *value*, la croissance affiche une hausse légèrement plus forte en 2023.

## Les Marchés Taux

Au premier trimestre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire. La BCE a augmenté de 50 bps ses taux directeurs en février et en mars pour positionner son principal taux directeur à 3%. Aux Etats-Unis, le rythme était désormais plus modéré, avec deux hausses de 25 bps. Le pic d'inflation semblait dépassé mais l'inflation sous-jacente accélérât toujours. Par ailleurs, la zone euro semblait éviter la récession dans un contexte économique favorable marqué par la réouverture économique de la Chine. Les deux premiers mois de l'année étaient donc bénéfiques aux actifs risqués et ont vu les spreads de crédit se resserrer. En mars, une banque régionale américaine, la Silicon Valley Bank, a fait faillite en raison d'une perte liée à une moins-value sur son portefeuille obligataire. Le cycle agressif de hausse des taux faisait sa première victime. Outre ses répercussions sur d'autres banques régionales américaines (First Republic, Signature Bank), cette crise va entraîner la chute de Crédit Suisse. Les banques centrales ont promptement réagi (reprise de SVB, garantie des dépôts, mise en place de facilités de crédit) et ont réussi à éteindre l'incendie. Suite à cette crise, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale via l'octroi de crédits, le marché anticipait que le cycle de hausse des taux était désormais terminé aux Etats-Unis et serait limité à 50 bps en Europe. Le taux à 10 ans allemand, après avoir atteint 2.75% début mars s'inscrivait à 2,29% fin mars. Les spreads de crédit terminaient le trimestre sur les niveaux de début d'année. Ils abandonnaient donc le resserrement des deux premiers mois de l'année mais limitaient les dégâts.

Au deuxième trimestre 2023, les banques centrales ont continué d'insister sur les pressions inflationnistes alors que l'inflation confirmait une tendance à la décélération. Ainsi, la BCE a monté ses taux pour un total cumulé de 75 bps malgré le ralentissement économique. De plus, La BCE a repris plus de 400 milliards d'euros de liquidités via les TLTRO. Aux Etats-Unis, l'imbrroglio du relèvement du plafond de la dette a finalement trouvé une issue permettant au Trésor d'éviter un 'shutdown' de l'administration. La Fed a monté ses taux à deux reprises durant le trimestre tout en initiant le principe de pause entre les hausses. Aux Etats-Unis, alors que la hausse des prix demeurait malgré tout assez forte, la conséquente épargne accumulée par les ménages durant l'ère covid commençait à se tarir et les défauts sur les prêts automobiles, ainsi que sur les cartes de crédit se redressaient. En Chine, la reprise tant attendue n'a finalement pas eu lieu. Le Politburo s'est réuni en sommet pour étudier les pistes de relance alors que les firmes étrangères quittent le pays ou arrêtent d'y investir, le fruit du passage de 'mondialisation' à 'régionalisation'. Les PMI étaient dorénavant en dessous de 50 points dans l'industrie et les services semblaient en lente expansion alors que la consommation faiblissait. À l'aube de l'été, l'activité ainsi que la dynamique des prix flanchaient aussi bien en Asie qu'en Europe tandis que les Etats-Unis continuaient à faire cavalier seul.

Dans ce contexte, les taux longs en zone euro ont évolué dans un range étroit dans un environnement de faible volatilité. Le marché des obligations privées s'est bien tenu, les spreads de crédit étant globalement stables.





Durant le troisième trimestre 2023, la baisse de l'inflation s'est poursuivie mais cette dernière est restée à des niveaux trop éloignés des cibles des banques centrales, c'est-à-dire supérieure à 4% en Europe et à 3% aux Etats-Unis. Les banques centrales ont donc logiquement poursuivi leur cycle de hausse des taux. En Europe, la BCE a monté deux fois ses taux directeurs de 25 bps en juillet et en septembre pour fixer le taux de refinancement à 4,5%. Aux Etats-Unis, une hausse unique a eu lieu en juillet, de 25 bps pour les fixer à 5,5%. La FED a alors indiqué qu'elle devenait « data dependant » laissant augurer la fin de son cycle de hausse des taux. Durant l'été, dans un contexte d'inflation en baisse mais de façon modérée et de chiffres économiques résistants, en particulier aux Etats-Unis, les taux longs sont restés sous pression haussière. Le taux 10 ans américain a ainsi dépassé les 4,50% en septembre revenant ainsi à ses niveaux d'avant la crise des subprimes. En Europe, le taux 10 ans allemand est passé de 2,47% à 2,84%. Face à des conditions de financement plus restrictives, les actifs risqués ont souffert et les obligations privées sous-performé. La déception macroéconomique est à chercher du côté de la Chine dont le redémarrage est resté décevant pénalisé par la lourde chute de son marché immobilier.

Le dernier trimestre de 2023 a été marqué par une nette détente des conditions de financement. Si la croissance est restée solide aux Etats-Unis, l'économie européenne s'est contractée comme l'indiquait des PMI inférieurs à 50 que ce soit pour le secteur manufacturier ou les services. Dans le même temps, l'inflation s'inscrivait résolument à la baisse dans toute ses composantes : 3,1% aux Etats-Unis et 2,4% en Europe en novembre. Cela a permis aux banquiers centraux de tenir un discours plus optimiste lors de leur dernière réunion de l'année en décembre. Le combat contre cette dernière semblant remporté, le marché s'est focalisé sur les futures baisses de taux à venir en 2024 ce qui a entraîné une nette détente des conditions de financement. Sur ce point, les anticipations de baisse nous ont semblé exagérées. Les membres de la Fed tablaient sur trois baisses des taux en 2024 et le marché sur au moins six baisses. En Europe, bien que la BCE ait accéléré l'arrêt des achats d'obligations (PEPP), le marché anticipait également un « pivot » rapide de la politique monétaire. Les taux 10 ans allemand perdait plus de 80 bps et s'inscrivait à 2,02% fin décembre. Parallèlement, l'euphorie gagnait les actifs risqués avec un net resserrement des spreads de crédit et du spread de l'Italie contre Allemagne.



## Le Mot du gérant

### Contexte :

Le leitmotiv des banques centrales aura été la lutte contre l'inflation. L'ESTER est ainsi passé sur la période de 1,90% à 3,90%. Le bilan de la BCE a continué de décroître de manière régulière et contrôlé par le non-renouvellement des titres arrivant à échéance du programme APP. L'autre fait marquant a été la très bonne tenue du marché du crédit avec un indice Itrax qui termine l'année à 58 dans un contexte pour le moins incertain (ralentissement économique, tensions géopolitiques, résilience des inflations core). Malgré le pic de taux directeurs, souvent considérés comme contraignants, les marchés ont, de manière générale, fait preuve d'une résilience surprenante.

### Directionnel :

Dans un environnement de hausses continues des taux directeurs de la BCE (dernière hausse le 14/09) nous avons privilégié les achats de titres à taux variables sur les maturités longues. Contre ESTER pour les NeuCP 1 an, contre l'EURIBOR 3 mois pour les NeuMTN 2 ans. Les taux fixes eux l'ont été sur des maturités inférieures à 3 mois jusqu'en septembre, plutôt sur des titres corporates. Nous avons commencé à réinvestir sur des échéances plus longues à taux fixe en octobre, mais devant les anticipations agressives de baisses de taux par le marché à partir de novembre nous avons rebasculé nos investissements sur les taux variables. Nous avons également vendu des contrats futurs EURIBOR 3 mois pour abaisser notre risque de taux. La WAM du portefeuille a été maintenue en moyenne autour de 20 jours.

### Crédit :

Les spreads de crédit (indice ITRAX) sont passés de 70 à 58 avec un pic à 104 le 15/03 (en lien direct avec les déboires de certaines banques régionales américaines, puis à la faillite de crédit suisse). Sur la partie strictement monétaire, les spreads se sont montrés stables avec une pente positive allant de +0,07% sur le 3 mois à +0,30% sur le 1 an en moyenne. Nous avons privilégié les titres avec un rating équivalent à A1+/A1 (en moyenne plus de 80% du portefeuille). Ce positionnement, très défensif, nous est apparu opportun dans un environnement de quasi-récession en zone euro doublé d'épisodes de stress marqués (faillite de crédit suisse, déclenchement de la guerre israélo-palestinienne...) La WAL a évolué autour de 170 jours. Notre univers d'émetteurs autorisés reste concentré sur les grands groupes bancaires, et les sociétés leaders dans leur domaine. La notes ESG des émetteurs est prise systématiquement en compte avant chaque investissement.

### Liquidités :

Le poste des liquidités a été maintenu cette année à un haut niveau proche de 20% en moyenne afin de palier à d'éventuels rachats. Il a été constitué principalement de cash en compte banque, d'OPC monétaires, et de BTF.



## Autres informations

### Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

### Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

### Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 70,58 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 5 530 132,10 €
- Rémunération annuelle brute variable : 894 640,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 29
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 153 129,13 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



## Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/12/2023) :

- suivant la méthode brute : 85%,
- suivant la méthode de l'engagement : 100%.

## Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

## Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

## Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

## Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



### **Politique d'engagement actionnariat**

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : [Sienna-gestion.com](http://Sienna-gestion.com).



## Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 29/12/2023 est égal à 0 % de l'actif net.

## Actif moyen

	A	I	Total
Actif net moyen	1 381 510 126,48	217 646 839,46	1 599 156 965,94





**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA MONETAIRE ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500YSLGLWYHPIDM02

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : __ %  <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables :  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : __ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du fonds est de 83.93. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro Aggregate Corpo&Fi" est de 79.54. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique charbon</li> <li>✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario</li> </ul>
	2. Empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)</li> <li>✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Eau	8. Rejets dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> <li>✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration</li> </ul>
	14. Exposition à des armes controversées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion dédiée</li> </ul>

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
Euro	Devise	7,99%	France
ALLIANZ SECURICA-SRI	Finance	4,42%	France
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI SRI-I	Finance	4,17%	France
ROYAL 211223	Finance	1,29%	Canada
UBS FRN 05/24	Finance	1,24%	Switzerland
CA CONS FI FLR 04-24	Finance	1,23%	France
BANK OF MO FLR 01-24	Finance	1,13%	Canada
OPBANK FRN 05/24 EMTN	Finance	1,12%	Finland
CFCM MAIN FLR 05-24	Finance	1,11%	France
CA CONS FI FLR 06-24	Finance	1,11%	France
BFCM BANQ FLR 01-25	Finance	1,10%	France
BANK O 071223	Finance	1,06%	Canada
SRBANK FRN 03/24 EMTN	Finance	1,05%	Norway
CARR BQ FLR 03-24	Finance	1,05%	France
COVIVIO FLR 04-24	Finance	0,80%	France
COVIVIO FLR 04-24	Immobilier	0,80%	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

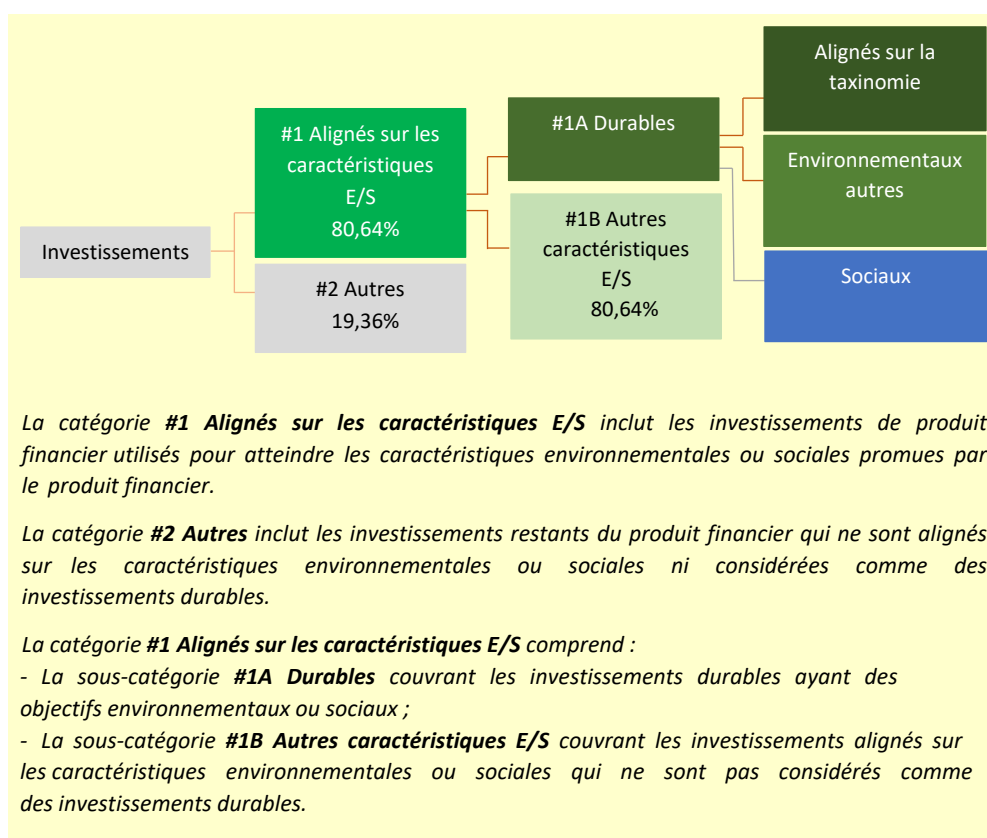
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	0,33%
Consommation non cyclique	0,50%
Devise	7,99%
Finance	82,30%
Immobilier	1,67%
Industrie	0,50%
Monétaire	1,75%
Public	1,09%
Services aux collectivités	1,31%
Technologie	0,31%
Télécommunications	2,25%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE(1)?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

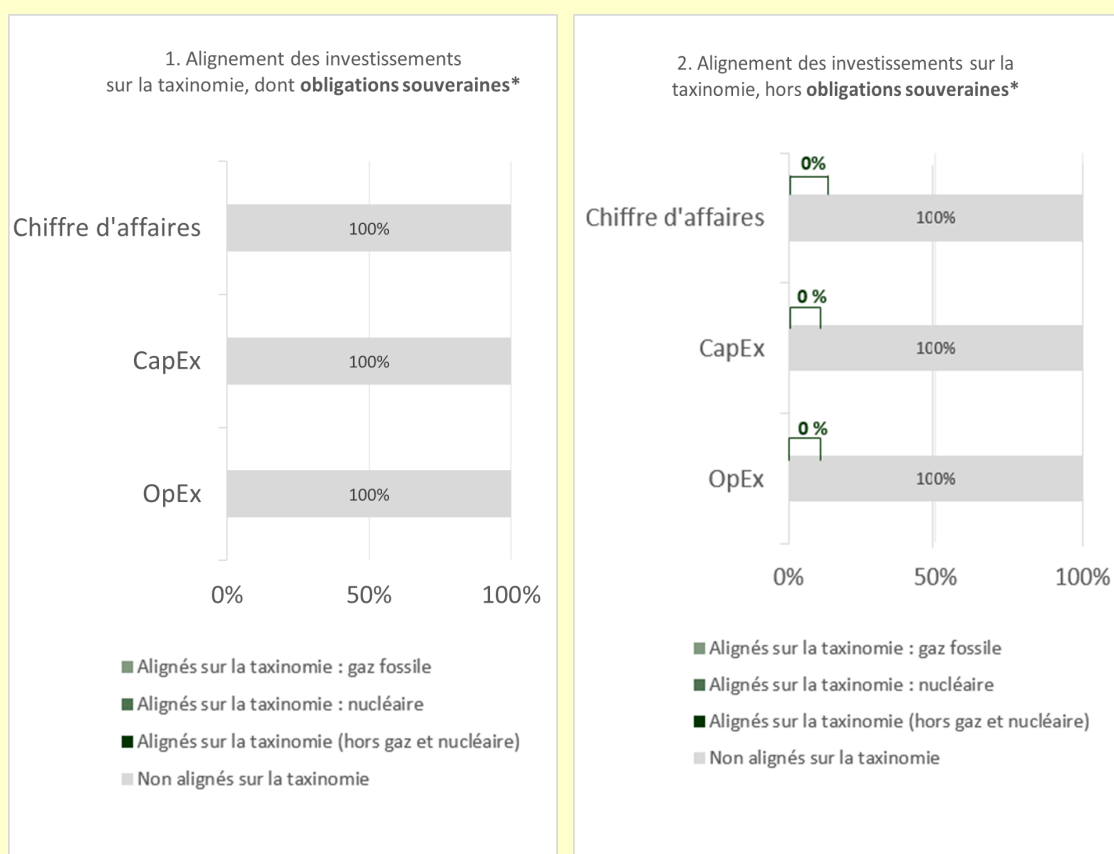
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines



- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

N/A



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 7.99% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0% de dérivés à titre de couverture et 11.37% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
N/A

# Rapport Article 29

## Loi relative à l'énergie et au climat

### Fonds Sienna Monétaire ISR

Juillet 2024

*Sienna Gestion est une société de  
gestion de portefeuille agréée par l'AMF,  
développant l'expertise en gestion cotée  
du Groupe Sienna Investment Managers.*



# TABLE DES MATIERES

1.	Stratégie Climat.....	4
1.1	Empreinte carbone .....	4
1.2	Alignement taxonomie.....	5
1.3	Exposition aux combustibles fossiles.....	7
2.	Stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	8
3.	Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques.....	10

# PRÉAMBULE

La rédaction de ce rapport entre dans le cadre de l'article 29 de la loi relative à l'Énergie et au Climat du 9 novembre 2019. Son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 encadre le reporting extra-financier des sociétés de gestion françaises en définissant les informations à publier. Celui-ci impose ainsi d'expliquer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et la préservation de la biodiversité.

**Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500 M€ d'encours en application de l'article 29 LEC sur l'exercice 2023 :**

- 1. La stratégie climat du fonds**
- 2. La stratégie d'alignement du fonds avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.**
- 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des risques.**

Un rapport complet est disponible sur le site internet couvrant l'ensemble des sections du décret et retrace la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable de l'expertise Actifs Cotés de Sienna IM, appelé dans ce rapport « Sienna Gestion », sur l'année 2023.

A ce jour, le fonds Sienna Monétaire ISR ne prend en compte dans sa stratégie, ni son alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, ni son alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Toutefois, Sienna Gestion a intégré dans ce document des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le niveau actuel du fonds sur ces différentes thématiques.

# 1. Stratégie Climat

## 1.1 Empreinte carbone

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du changement climatique.

Sienna Gestion dispose d'une politique de sortie du charbon afin de favoriser la réduction des émissions carbone.

Par ailleurs, la politique climat de Sienna Gestion s'articule à date autour :

- d'une **politique** d'exclusion charbon et pétrole & gaz non conventionnels
- d'une politique de **réduction de son empreinte carbone** alignée aux objectifs de l'Accord de Paris.

La politique d'exclusion<sup>1</sup> prévoit une interdiction d'investissement dans les entreprises :

- développant de nouveaux projets de centrales à charbon.
- dont la part du chiffre d'affaires provenant du charbon est supérieure à 20%
- dont la part du chiffre d'affaires provenant de l'exploration, de la production, du commerce ou du transport de produits pétroliers et gaziers non conventionnels est supérieure à 20%. Ce seuil sera revu dans le futur avec pour objectif d'atteindre un seuil d'éligibilité ramené à 5% d'ici à 2030

Sienna Gestion continuera à réduire ses investissements dans l'activité charbon pour une sortie définitive en 2030. **Ces seuils sont également amenés à être revus en 2023 afin de s'aligner avec la politique de Sienna Investment Managers (SIM).**

**Plusieurs métriques sont utilisées pour mesurer l'empreinte climat de Sienna Monétaire ISR à fin 2023 :**

- **Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3)**
- **Intensité par M€ de chiffre d'affaires (scopes 1, 2 et 3)**

Pour chaque métrique, les 3 scopes sont couverts. Les 3 scopes sont définis selon le GHG protocol<sup>2</sup>. Les résultats du scope 3 sont présentés à part en raison du manque de cohérence et du risque de double comptage de ces émissions.

Les données utilisées proviennent de Sustainalytics. La donnée reportée par les entreprises est utilisée en priorité. Si celle-ci n'est pas disponible, l'indicateur peut être estimé par le fournisseur de données.

Le taux de couverture est supérieur à 81% des encours du fonds sur la donnée empreinte carbone et supérieur à 74% pour l'intensité carbone – hors émetteurs souverains, cash, fonds externes etc.

L'empreinte carbone du fonds est constituée de la somme des émissions carbone des entreprises pondérées par le poids des entreprises dans le périmètre :

$$\text{Empreinte carbone} = \sum \frac{W_{ptf,i} \times CO_2ei}{100}$$

<sup>1</sup> <https://www.sienna-im.com/wp-content/uploads/2023/10/sienna-im-exclusion-policy-fr.pdf>

<sup>2</sup> Greenhouse Gaz (GHG) Protocol est un protocole international proposant un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre. <https://ghgprotocol.org/>

Avec  $W_{ptf,i}$  : poids de l'entreprise i en portefeuille  
 $CO_{2ei}$  : émissions de CO2 de l'entreprise i

	Empreinte carbone	Empreinte carbone par M€ investi	Intensité carbone par M€ de revenus générés
<b>Scope 1 et 2</b>	680 899 tCO2eq	0,68 tCO2 eq/M€ investi	14 tCO2 eq/M€ revenus
<b>Scope 3</b>	26 999 924 tCO2 eq	26,99 tCO2 eq/M€ investi	788 tCO2 eq/M€ revenus
<b>Total scope 1, 2 et 3</b>	27 680 824 tCO2 eq	27,68 tCO2 eq/M€ investi	802 tCO2 eq/M€ revenus
<b>Taux de couverture</b>	81%	81%	74%

La stratégie climat de l'expertise actifs côtés de Sienna IM s'appuie essentiellement sur le cadre reconnu et robuste proposé par l'initiative Science Based Targets (SBTi) offrant une approche structurée pour définir des objectifs de réduction d'émissions alignés sur les dernières recherches scientifiques.

A ce titre, Sienna IM s'est officiellement engagé en janvier 2024 auprès de SBTi à définir et se faire valider ses cibles de réductions des émissions court terme.

Ainsi, notre stratégie climat s'inscrit dans cet effort global pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, conformément à l'Accord de Paris, signifiant la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre à la fois sur nos propres opérations et nos investissements de manière significative et rapide.

## 1.2 Alignement taxonomie

**La taxonomie<sup>3</sup> désigne un standard européen dressant une liste d'activités « vertes » et de critères adaptés pour calculer leur niveau de durabilité du point de vue environnemental. Cette réglementation permet d'introduire un langage commun afin de comparer une activité « durable » entre chaque pays européen.**

Pour qu'une activité soit alignée à la taxonomie, il existe 4 points de contrôles successifs :

- L'activité contribue à un des 6 objectifs environnementaux définis
- L'activité ne cause pas de dommages collatéraux aux 5 autres objectifs (DNSH<sup>4</sup>)
- L'activité est conforme aux garanties minimales sociales
- L'activité respecte des critères techniques définis

Les 6 objectifs environnementaux sont les suivants :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution

<sup>3</sup> Règlement (UE) 2020/852

<sup>4</sup> Do Not Significantly Harm

- L'utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines
- La prévention et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

107 secteurs, représentant 93% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, sont analysés via ces objectifs afin de déterminer selon quelles conditions et quels critères techniques ces activités peuvent-être considérées comme alignées à la taxonomie. Certains secteurs ne sont pas traités dans la liste, considérant qu'ils ne sont pas éligibles à la taxonomie.

Il s'agit de distinguer les notions suivantes :

- *L'éligibilité à la taxonomie* : désigne les activités qui sont analysées via les 6 objectifs environnementaux. Cela ne signifie pas que ces secteurs sont alignés mais qu'ils pourraient l'être sous certaines conditions de contribution substantielle à ces objectifs environnementaux. Le résultat d'éligibilité est exprimé en pourcentage représentant la part du chiffre d'affaires des activités de l'entreprise appartenant aux secteurs définis par la taxonomie.
- *L'alignement à la taxonomie* : désigne la part du chiffre d'affaires d'une entreprise contribuant de manière substantielle aux objectifs de la taxonomie et démontrant l'absence de préjudice significatif sur les autres objectifs et le respect des garanties minimales. Les données d'alignement sont directement calculées et publiées par les émetteurs eux-mêmes.

Le tableau ci-dessous présente les données reportées sur l'éligibilité et l'alignement sur l'inventaire au 31/12/2023 de Sienna Monétaire ISR, sur la partie entreprises – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains. L'alignement représenté ici couvre uniquement l'objectif n°1 de la taxonomie « l'atténuation du changement climatique » et l'objectif n°2 « adaptation au changement climatique », seuls objectifs disponibles en 2023 par le fournisseur de données utilisé Sustainalytics.

	Part d'éligibilité		
	% chiffre d'affaires	% CapEx	% OpEx
Objectifs 1 + 2 : atténuation et adaptation au changement climatique	1,88%	2,86%	1,59%
<i>Taux de couverture</i> <sup>5</sup>	8,73%	8,73%	8,73%

Il s'agit d'interpréter ici que 8,73% des entreprises investies par Sienna Gestion Cotée reportent une donnée d'éligibilité taxonomie. Finalement, 1,88% des activités investies sont actuellement éligible à la taxonomie en chiffre d'affaires.

<sup>5</sup> Le taux de couverture représente ici la part d'entreprises investies par Sienna Actifs cotés en encours, reportant une donnée d'éligibilité ou d'alignement taxonomie.



	Part d'alignement		
	% chiffre d'affaires	% CapEx	% OpEx
Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	0,70%	0,74%	0,67%
Objectif 2 : Adaptation au changement climatique	0,00%	0,57%	0,00%
Objectif non précisé	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Total alignement</b>	<b>0,70%</b>	<b>1,32%</b>	<b>0,67%</b>
<i>Taux de couverture</i>	<b>8,41%</b>	<b>8,41%</b>	<b>8,41%</b>

Finalement, 0,70% des activités investies par Sienna Gestion Cotée sont alignées à la taxonomie en chiffre d'affaires. L'alignement en CapEx et Opex sont relativement similaires, avec respectivement 1,32% et 0,67% des activités investies par Sienna Gestion Cotée alignées aux 2 premiers objectifs de la taxonomie.

Les calculs présentés sont établis sur la base d'informations collectées par Sustainalytics. La part d'alignement est pondérée par le poids de l'émetteur dans l'actif total de Sienna Monétaire ISR. Certains émetteurs ne sont pas éligibles au calcul de l'alignement taxonomie tels que les souverains.

### 1.3 Exposition aux combustibles fossiles

**Pour estimer l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI n°4 « Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » est utilisé.** Les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles désignent les entreprises tirant des revenus de prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

**Sienna Monétaire ISR détenait au 31/12/2023 des actions d'une entreprise exposée aux combustibles fossiles, soit 0,00% du fonds.** Pour établir l'exposition de l'entité à des combustibles fossiles, le PAI 4 « Exposition de l'entreprise aux combustibles fossiles » a été utilisé sur la base d'information de Sustainalytics.

Taux de couverture : 82% du fonds disposent de cette information, sur la partie entreprise – hors cash, investissements dans les fonds externes et souverains.

## 2. Stratégie d’alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité

En 2023, Sienna IM a publié sa politique biodiversité destinée à couvrir toutes les classes d’actifs et expertises du groupe – dont Sienna Gestion. Celle-ci développe les convictions du groupe et reconnaît l’importance de la biodiversité pour la stabilité économique et environnementale à long terme. Cette politique biodiversité témoigne de l’engagement du groupe en faveur de la protection de la biodiversité et de son intégration dans nos activités et nos décisions d’investissement.

En 2023, Sienna Gestion a concentré ses efforts d’intégration du sujet de la biodiversité via les aspects suivants :

- La compréhension des enjeux biodiversité
- L’identification d’indicateurs associés
- Une première mesure de l’impact de ses investissements sur la biodiversité

L’Accord Kunming-Montréal pour la biodiversité, au travers de sa cible 15, attend notamment des institutions financières une mesure et une transparence sur leur dépendance et leurs impacts sur la biodiversité.

Pour y répondre Sienna Gestion a calculé en 2023 pour la première fois son empreinte biodiversité en s’appuyant sur un indicateur fourni par Iceberg DataLab<sup>6</sup> (IDL) : l’empreinte biodiversité des entreprises, appelé CBF (Corporate Biodiversity Footprint).

**Le CBF mesure les impacts sur la biodiversité à partir des 5 grandes pressions générées par les activités économiques des entreprises investies, tout au long de leur chaîne de valeur (3 scopes).**

Plus concrètement, le CBF est calculé en plusieurs étapes :

1. Il s’agit d’analyser les matières premières, les produits et services utilisés par l’entreprise sur l’ensemble de sa chaîne de valeur. Ces estimations s’appuient sur les principaux indicateurs d’activité des entreprises.
2. Il faut ensuite identifier et calculer les pressions entraînées par ces activités. Chaque pression produit un impact quantifiable sur la biodiversité et s’exprime différemment, cela peut être des km<sup>2</sup> occupés ou transformés, des émissions de GES, etc.
3. Il est nécessaire de traduire ces différentes pressions en une seule unité d’impact sur la biodiversité. **La métrique unique utilisée est l’abondance moyenne des espèces (AMS) qui s’exprime en MSA/km<sup>2</sup>. Elle mesure l’état de conservation d’un écosystème par rapport à son état d’origine, non perturbé par les activités humaines et pressions humaines.**
4. Enfin ces différents impacts sont agrégés en un seul impact absolu global pour l’entreprise. **Le CBF exprime ainsi le volume de perte de biodiversité en surface équivalente artificialisée en km<sup>2</sup> sur l’année.** Il s’agit d’une mesure d’impact négatif. Par exemple une CBF de -1km<sup>2</sup> d’AMS pour une entreprise désigne une surface de 1km<sup>2</sup> complètement

---

<sup>6</sup> <https://www.icebergdatalab.com/>

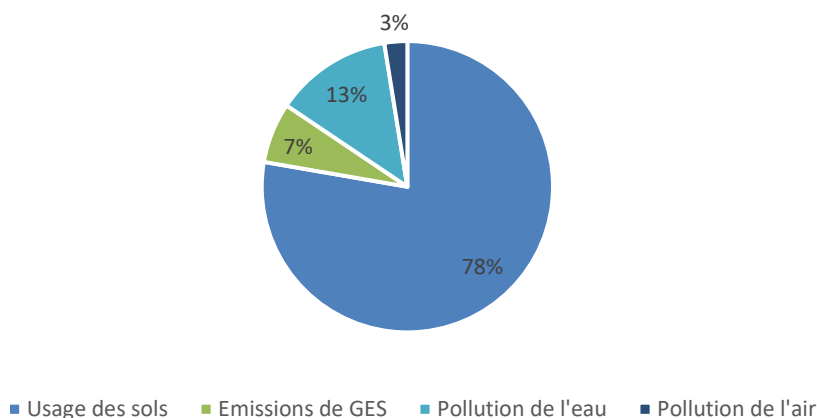
artificialisée (1km<sup>2</sup> de forêt vierge perdue) en raison des pressions exercées par l'activité de l'entreprise.

L'AMS est l'un des indicateurs les plus répandus et incontournables sur l'enjeu de la biodiversité. Il a été mis au point par l'Agence néerlandaise d'évaluation de l'environnement (PBL) et est reconnu par l'IPBES, le GIEC et le CDB (Convention sur la Diversité Biologique).

**L'empreinte absolue du fonds Sienna Monétaire ISR s'élève à -579 000 MSA/KM2. Plus concrètement cela signifie que les investissements du fonds participent à investir dans des entreprises qui artificialisent une zone de plus de 500 milles km2.**

La répartition des pressions exercées, responsable de cette empreinte biodiversité, est la suivante :

Répartition de l'empreinte sur la biodiversité par type de pression



La pression contribuant le plus à l'empreinte de Sienna Monétaire ISR sur la biodiversité est l'usage des sols expliquant 77% de son empreinte globale.

L'intensité CBF en EVIC est la suivante : - 0,19 km2.MSA/M€. **Cela signifie que pour 1M€ investi, le fonds a contribué à une perte moyenne de 0,19km2 de surface vierge.**

Le taux de couverture du CBF est de 64% du périmètre éligible. Les titres non éligibles sont les fonds sous-jacents externes, les souverains et autres émetteurs publics, les liquidités etc.

L'indicateur utilisé pour le calcul de l'empreinte biodiversité connaît plusieurs limites, détaillées dans le rapport LEC29 de l'entité disponible sur son site internet.

Cette première analyse est une étape essentielle afin d'identifier les causes et l'origine de la perte de la biodiversité afin d'agir sur des facteurs pertinents et l'intégrer au mieux dans nos processus d'investissement.

Au-delà de l'empreinte présentée, l'enjeu de la biodiversité est actuellement pris en compte dans les décisions d'investissement à travers plusieurs éléments de la politique ISR de Sienna Gestion :

- **La note ESG des émetteurs compte parmi les enjeux considérés la biodiversité.** L'enjeu est pris en compte pour les entreprises des secteurs les plus exposées à ce risque.
- L'indicateur **PAI n°7 « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité »** permettant d'identifier les entreprises ayant des établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité et si leurs activités ont une incidence négative sur ces zones.
- **Les controverses** pouvant être en lien avec la biodiversité, quel que soit le niveau de gravité.

### 3. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

**Le fonds Sienna Monétaire ISR entre dans le dispositif global de gestion de prise en compte des risques associés aux enjeux ESG de Sienna Gestion, décrit en section 1.8 du rapport LEC29 global disponible en ligne.**

Sienna Gestion est convaincu qu'il existe une forte corrélation négative entre les risques extra-financiers et la valeur financière ou économique d'un émetteur. De ce fait, la société de gestion place au cœur de sa stratégie d'investissement responsable la réduction des risques extra-financiers.

Au-delà des équipes de gestion, Sienna Gestion dispose d'une équipe dédiée à la conformité, au contrôle interne et aux risques, indépendante des unités opérationnelles. Son directeur est membre du Directoire. Cette équipe mène régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR dont celles relatives aux controverses ESG. Cette équipe a également la charge de valider l'ensemble des documents structurants formalisés au sein de Sienna Gestion sur l'approche ISR (politique ISR, procédures, rapports...).

Sienna Gestion a intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers un cadre structuré autour des éléments suivants :

- Politique d'exclusion
- Analyse ESG
- Engagement Actionnarial

La politique d'intégration des risques de durabilité de Sienna Gestion, en réponse à l'article 3<sup>7</sup> SFDR, décrit en détail cette approche.

---

<sup>7</sup> [Politique articles 3 & 4 SFDR de Sienna Gestion](#)

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ont un impact majeur sur les émetteurs et sur la société en général. L'exposition des émetteurs à ce risque et leur stratégie pour le réduire font partie intégrante de l'analyse globale réalisée. Les risques climatiques sont classés de la façon suivante :

- Les risques physiques : correspondant aux pertes directes associées aux dommages causés par les aléas climatiques sur les acteurs économiques (températures extrêmes, inondations, feux de forêts, etc). Les risques physiques ne sont à ce jour pas précisément quantifiés chez Sienna Gestion.
- Les risques de transition : couvrant les conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un modèle économique bas-carbone (risques réglementaires et juridiques, risques de marché et risques de réputation).

Face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des investissements constitue une première étape pour le fonds Sienna Monétaire ISR, présentée en partie 1.1 de ce document. Cette mesure ne représente qu'une vision statique à fin 2023, soit une performance passée.

Le processus de gestion des risques ESG sera revu au moins une fois par an et systématiquement dans le cadre de la publication annuelle de ce rapport article 29.



#### SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z  
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# ETATS FINANCIERS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**SIENNA MONETAIRE ISR**  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
SIENNA GESTION  
18 rue de Courcelles  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA MONETAIRE ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.





### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.04.25 19:10:31 +0200



## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 680 879 921,70</b>	<b>1 457 370 299,58</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>103 984 106,93</b>	<b>156 820 297,23</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	103 984 106,93	156 820 297,23
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>1 409 101 108,37</b>	<b>1 153 089 587,78</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	1 409 101 108,37	1 146 098 396,57
Titres de créances négociables	1 409 101 108,37	1 146 098 396,57
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	6 991 191,21
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>167 761 893,90</b>	<b>147 460 414,57</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	167 761 893,90	147 460 414,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>32 812,50</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	32 812,50	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>102 940,56</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	102 940,56	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>98 678 067,66</b>	<b>137 556 570,79</b>
Liquidités	98 678 067,66	137 556 570,79
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 779 660 929,92</b>	<b>1 594 926 870,37</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 725 753 424,04	1 598 164 536,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 412 850,19	-5 613 975,09
Résultat de l'exercice (a,b)	52 183 481,33	2 179 834,21
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 779 349 755,56</b>	<b>1 594 730 395,59</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>31 562,50</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	31 562,50	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	31 562,50	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>279 611,86</b>	<b>196 474,78</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	279 611,86	196 474,78
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 779 660 929,92</b>	<b>1 594 926 870,37</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
I EURIBOR 3 0924	24 352 500,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 028 331,14	352 424,40
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 887 278,23	1 479 609,59
Produits sur titres de créances	41 667 250,70	2 512 102,80
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>50 582 860,07</b>	<b>4 344 136,79</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	67,86	516 013,97
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>67,86</b>	<b>516 013,97</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>50 582 792,21</b>	<b>3 828 122,82</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 637 793,05	1 789 957,97
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>47 944 999,16</b>	<b>2 038 164,85</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	4 238 482,17	141 669,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>52 183 481,33</b>	<b>2 179 834,21</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.



Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

De même, une partie des TCN, représentant 66.27% de l'actif net, est valorisée par interpolation linéaire suivant la méthode du spread moyen de l'émetteur sur la courbe de taux (actualisation) ; le taux d'actualisation retenu étant l'ESTR OIS.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

**Parts A :**

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,22 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum(**) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,10 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission surperformance (*) de	Néant	Néant

**Parts I :**

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,20 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum(**) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,10 % TTC maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission surperformance (*) de	Néant	Néant

(\*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(\*\*) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A	Capitalisation	Capitalisation
Parts SIENNA MONETAIRE ISR I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 594 730 395,59</b>	<b>1 504 183 884,54</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 866 280 558,33	3 301 437 310,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 734 535 315,18	-3 208 259 287,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 370 841,78	104 876,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 032 531,50	-5 271 893,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 300,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-425,00	0,00
Frais de transactions	-51 723,74	-55 049,67
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 665 218,62	552 389,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 905 951,47</i>	<i>-1 759 267,15</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 759 267,15</i>	<i>2 311 656,69</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-31 562,50	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-31 562,50</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	47 944 999,16	2 038 164,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 779 349 755,56</b>	<b>1 594 730 395,59</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	103 984 106,93	5,84
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>103 984 106,93</b>	<b>5,84</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	344 045 553,48	19,34
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	876 184 778,98	49,24
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	121 968 257,92	6,85
Bons du Trésor	66 902 517,99	3,76
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>1 409 101 108,37</b>	<b>79,19</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	24 352 500,00	1,37
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>24 352 500,00</b>	<b>1,37</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	103 984 106,93	5,84	0,00	0,00
Titres de créances	229 902 073,29	12,92	919 936 286,89	51,70	259 262 748,19	14,57	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 678 067,66	5,55
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	24 352 500,00	1,37	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	26 172 592,84	1,47	77 811 514,09	4,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	426 400 295,49	23,96	824 140 215,88	46,32	158 560 597,00	8,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	98 678 067,66	5,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	24 352 500,00	1,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	5 290,56
	Dépôts de garantie en espèces	97 650,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>102 940,56</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	267 887,06
	Autres dettes	11 724,80
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>279 611,86</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-176 671,30</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part SIENNA MONETAIRE ISR A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	21 238 883,34323	2 522 637 942,56
Parts rachetées durant l'exercice	-21 367 070,39827	-2 535 682 297,53
Solde net des souscriptions/rachats	-128 187,05504	-13 044 354,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 127 409,29525	
<b>Part SIENNA MONETAIRE ISR I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 433 640,36999	343 642 615,77
Parts rachetées durant l'exercice	-1 985 363,20095	-198 853 017,65
Solde net des souscriptions/rachats	1 448 277,16904	144 789 598,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 059 677,95758	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part SIENNA MONETAIRE ISR A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SIENNA MONETAIRE ISR I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 491 147,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	4 404,18
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	151 935,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	886,38

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	52 183 481,33	2 179 834,21
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>52 183 481,33</b>	<b>2 179 834,21</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	42 802 783,38	1 901 565,27
<b>Total</b>	<b>42 802 783,38</b>	<b>1 901 565,27</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 380 697,95	278 268,94
<b>Total</b>	<b>9 380 697,95</b>	<b>278 268,94</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 412 850,19	-5 613 975,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 412 850,19</b>	<b>-5 613 975,09</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 166 357,07	-5 057 575,01
<b>Total</b>	<b>1 166 357,07</b>	<b>-5 057 575,01</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	246 493,12	-556 400,08
<b>Total</b>	<b>246 493,12</b>	<b>-556 400,08</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 701 241 522,71</b>	<b>1 720 321 258,05</b>	<b>1 504 183 884,54</b>	<b>1 594 730 395,59</b>	<b>1 779 349 755,56</b>
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR A en EUR</b>					
Actif net	1 677 453 097,27	1 537 840 174,49	1 456 608 020,66	1 436 621 799,57	1 468 822 535,65
Nombre de titres	14 139 272,22430	13 015 987,81250	12 403 819,17914	12 255 596,35029	12 127 409,29525
Valeur liquidative unitaire	118,63780	118,15009	117,43221	117,22169	121,11593
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,11	-0,21	-0,50	-0,41	0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,24	-0,13	-0,21	0,15	3,52
<b>Parts SIENNA MONETAIRE ISR I en EUR</b>					
Actif net	23 788 425,44	182 481 083,56	47 575 863,88	158 108 596,02	310 527 219,91
Nombre de titres	239 703,98000	1 846 176,00000	484 223,00000	1 611 400,78854	3 059 677,95758
Valeur liquidative unitaire	99,24080	98,84273	98,25197	98,11872	101,49016
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	-0,17	-0,42	-0,34	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,19	-0,09	-0,16	0,17	3,06

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
CAN IMP BK E3R+0.75% 26-01-24	EUR	9 000 000	9 084 627,93	0,51
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>9 084 627,93</b>	<b>0,51</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BBVA E3R+0.7% 11-07-24 EMTN	EUR	10 000 000	10 135 802,70	0,57
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>10 135 802,70</b>	<b>0,57</b>
<b>FINLANDE</b>				
OP CORPORATE BANK E3R+1.0% 17-05-24	EUR	18 000 000	18 177 617,78	1,02
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>18 177 617,78</b>	<b>1,02</b>
<b>ITALIE</b>				
INTE E3R+0.6% 14-04-24 EMTN	EUR	15 000 000	15 156 789,58	0,85
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>15 156 789,58</b>	<b>0,85</b>
<b>NORVEGE</b>				
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND E3R+1.0% 04-03-24	EUR	17 000 000	17 087 964,91	0,96
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>17 087 964,91</b>	<b>0,96</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
MIZUHO INTL E3R+0.8% 11-04-24	EUR	9 000 000	9 109 290,00	0,51
UBS AG LONDON E3R+0.85% 02-05-24	EUR	20 000 000	20 200 212,22	1,14
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>29 309 502,22</b>	<b>1,65</b>
<b>SUEDE</b>				
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 31-05-24	EUR	5 000 000	5 031 801,81	0,29
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>5 031 801,81</b>	<b>0,29</b>
			<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>	<b>5,85</b>
			<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>5,85</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>AUSTRALIE</b>				
NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITED 050124 O	EUR	15 500 000	16 049 532,96	0,90
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>16 049 532,96</b>	<b>0,90</b>
<b>CANADA</b>				
BANK O OISEST+0.25% 12-01-24	EUR	18 500 000	19 142 345,82	1,08
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>19 142 345,82</b>	<b>1,08</b>
<b>DANEMARK</b>				
JYSKE BANK DNK 070324 OISEST 0.21	EUR	15 000 000	15 461 983,82	0,86
JYSKE BANK DNK 181024 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 827 974,67	0,33
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>21 289 958,49</b>	<b>1,19</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORD B OISEST+0.27% 08-04-24	EUR	16 500 000	16 977 796,46	0,95
NORD B OISEST+0.29% 30-08-24	EUR	19 000 000	19 277 383,11	1,09
NORDEA BANK ABP. 121124 OISEST 0.2	EUR	13 000 000	13 072 736,76	0,73
NORDEA BANK ABP. 220324 OISEST 0.0	EUR	12 000 000	12 359 044,10	0,69
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>61 686 960,43</b>	<b>3,46</b>
<b>FRANCE</b>				
ALLIANZ BANQUE 011225 E3R 0.33	EUR	10 000 000	10 036 629,17	0,57
ALLIANZ BANQUE 020824 OISEST 0.23	EUR	5 000 000	5 086 009,42	0,28

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALLIANZ BANQUE 120824 OISEST 0.22	EUR	2 000 000	2 025 015,75	0,12
ALLIANZ BANQUE 181024 OISEST 0.23	EUR	4 000 000	4 033 363,33	0,23
ALLIANZ BANQUE S.A 040725 E3R 0.36	EUR	7 000 000	7 081 514,42	0,40
ALLIANZ BANQUE SA 030524 OISEST 0.22	EUR	3 000 000	3 078 477,08	0,17
ALLI B E3R+0.19% 04-04-24	EUR	7 000 000	7 071 731,92	0,40
ALLI B E3R+0.22% 07-06-24	EUR	10 000 000	10 030 248,34	0,56
ALLI B E3R+0.34% 10-11-25	EUR	10 000 000	10 059 902,78	0,57
ALLI B E3R+0.43% 08-07-24	EUR	7 000 000	7 080 586,33	0,40
AXA BA E3R+0.18% 18-07-24	EUR	2 000 000	2 018 414,16	0,11
AXA BANQUE 160224 OISEST 0.23	EUR	6 500 000	6 661 775,23	0,38
AXA BANQUE E 010324 OISEST 0.21	EUR	11 000 000	11 188 919,08	0,63
AXA BANQUE E 100624 OISEST 0.2	EUR	18 000 000	18 107 748,06	1,01
AXA BANQUE E 110124 OISEST 0.14	EUR	17 000 000	17 266 678,07	0,97
AXA BANQUE E 300424 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 894 828,18	0,45
BANQUE FEDERAT 251024 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 556 562,62	0,82
BANQUE FEDERATIVE 061224 OISEST 0.32	EUR	10 000 000	10 025 824,46	0,56
BFCM B E3R+0.35% 20-01-25	EUR	19 000 000	19 187 251,86	1,08
BNP PA OISEST+0.21% 07-03-24	EUR	15 000 000	15 461 983,82	0,87
BNP PA OISEST+0.23% 31-07-24	EUR	21 000 000	21 366 660,36	1,20
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 190424 O	EUR	15 000 000	15 410 956,70	0,87
BPCE (ISSUER) 081124 OISEST 0.3	EUR	4 000 000	4 024 918,07	0,23
BPCE (ISSUER) 181224 OISEST 0.3	EUR	12 000 000	12 015 404,99	0,68
BPCE (ISSUER) 201224 OISEST 0.3	EUR	17 000 000	17 015 867,91	0,95
BPCE (ISSUER) 221124 OISEST 0.3	EUR	5 000 000	5 022 412,97	0,28
BPCE S.A. 260724 OISEST 0.31	EUR	15 000 000	15 273 955,85	0,85
BPI FRANCE E 030124 FIX 0.0	EUR	85 000 000	84 963 660,73	4,78
BPI FRANCE E 041224 OISEST 0.22	EUR	18 500 000	18 555 142,24	1,04
BPI FRANCE E 200924 OISEST 0.2	EUR	5 000 000	5 059 460,83	0,28
BPI FRANCE E 231024 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 800 628,84	0,38
BPIFRANCE SA 040124 OISEST 0.19	EUR	14 000 000	14 484 342,44	0,82
BPIFRANCE SA 090424 OISEST 0.17	EUR	5 000 000	5 126 399,02	0,29
CA CON E3R+0.18% 26-04-24	EUR	20 000 000	20 153 402,78	1,14
CA CON E3R+0.19% 14-06-24	EUR	18 000 000	18 037 954,00	1,01
CA CON E3R+0.22% 28-03-24	EUR	17 000 000	17 008 963,72	0,95
CA CON E3R+0.26% 23-05-24	EUR	10 000 000	10 042 700,27	0,56
CA CONSUMER FINANCE 040725 E3R 0.46	EUR	6 000 000	6 077 210,67	0,34
CAIS R OISEST+0.34% 09-08-24	EUR	20 000 000	20 344 814,38	1,14
CAISSE CENTRALE DU 061224 OISEST 0.32	EUR	12 000 000	12 030 989,35	0,68
CAISSE FEDERALE 061125 E3R 0.45	EUR	18 000 000	18 126 218,00	1,02
CAISSE REGIONALE D 310524 OISEST 0.35	EUR	7 000 000	7 171 461,86	0,40
CARR B E3R+0.57% 08-04-24	EUR	5 000 000	5 053 950,55	0,28
CARR B E3R+0.57% 18-03-24	EUR	17 000 000	17 031 107,16	0,96
CARR B E3R+0.63% 17-10-24	EUR	6 000 000	6 064 218,33	0,34
CFCM M E3R+0.35% 24-05-24	EUR	18 000 000	18 085 646,00	1,01
COVI E3R+0.4% 19-04-24	EUR	13 000 000	13 127 701,17	0,74
CRCAM ALPES PROVENCE 290824 OISEST 0.32	EUR	5 000 000	5 073 584,91	0,28
CRCAM ANJOU ET MAINE 120924 OISEST 0.32	EUR	15 600 000	15 805 153,25	0,89
CRCAM DU NORD EST 111024 OISEST 0.3	EUR	12 000 000	12 112 991,99	0,69

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT MUNICIPAL DE PARIS E 130325 E3R	EUR	12 000 000	12 026 045,33	0,68
CRED M E3R+0.39% 13-02-25	EUR	14 000 000	14 084 796,83	0,80
DASSAULT SYSTEMES 040324 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 971 549,02	0,22
ENGIE SA 310124 OISEST 0.09	EUR	10 000 000	10 066 557,22	0,56
FRAN TREA BILL BTF ZCP 04-01-24	EUR	17 000 000	16 991 858,07	0,96
FRENCH REPUBLIC ZCP 17-01-24	EUR	50 000 000	49 910 659,92	2,80
KERING FINANCE 060224 FIX 0.0	EUR	4 600 000	4 580 742,18	0,25
LA BANQUE POSTALE 120924 OISEST 0.23	EUR	10 000 000	10 128 069,61	0,57
LA BANQUE POSTALE 121225 OISEST 0.38	EUR	12 000 000	12 024 277,70	0,68
LA BANQUE POSTALE 150324 OISEST 0.19	EUR	10 000 000	10 299 124,89	0,58
LA BANQUE POSTALE 150524 OISEST 0.24	EUR	14 000 000	14 353 598,89	0,81
LA BANQUE POSTALE 220324 OISEST 0.19	EUR	10 000 000	10 293 828,42	0,58
LA BANQUE POSTALE 221124 OISEST 0.24	EUR	3 000 000	3 013 614,23	0,17
LA BANQUE POSTALE 270624 OISEST 0.24	EUR	6 000 000	6 126 869,34	0,35
ORANGE SA 070624 OISEST 0.27	EUR	14 000 000	14 322 645,34	0,80
ORANGE SA 080224 OISEST 0.23	EUR	7 000 000	7 230 805,02	0,41
ORANGE SA 170424 OISEST 0.25	EUR	14 000 000	14 350 811,11	0,80
PSA BA E3R+0.68% 17-11-25	EUR	11 700 000	11 776 554,40	0,66
PSA BANQUE FRANCE 081124 OISEST 0.33	EUR	7 000 000	7 043 077,03	0,40
PSA BANQUE FRANCE 240524 OISEST 0.43	EUR	14 000 000	14 355 779,48	0,81
SOCIETE GENERALE 081124 OISEST 0.3	EUR	4 000 000	4 024 448,78	0,22
SOCIETE GENERALE 090625 OISEST 0.44	EUR	20 000 000	20 056 043,36	1,12
SOCIETE GENERALE 190625 OISEST 0.49	EUR	18 000 000	18 024 152,48	1,01
SOCIETE GENERALE SA 100724 OISEST 0.39	EUR	14 000 000	14 293 794,46	0,80
SOCIETE GENERALE SA 220524 OISEST 0.28	EUR	14 000 000	14 347 071,03	0,81
VEOLIA ENVIRONNEMENT 060324 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 916 994,33	0,62
VEOLIA ENVIRONNEMENT 290124 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 980 547,77	0,33
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>969 015 659,66</b>	<b>54,46</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AXPO INTERNATIONAL S.A 090124 FIX 0.0	EUR	1 000 000	998 812,48	0,06
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>998 812,48</b>	<b>0,06</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BA OISEST+0.15% 08-01-24	EUR	16 000 000	16 542 500,31	0,93
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>16 542 500,31</b>	<b>0,93</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
COOPERATIEVE RABOBANK U.A. 090824 OISEST 0.28	EUR	22 000 000	22 361 824,15	1,25
COOPERATIEVE RABOBANK UA 061124 OISEST 0	EUR	14 000 000	14 085 192,38	0,79
COOPERATIEVE RABOBANK UA 230524 OISEST 0	EUR	19 000 000	19 460 460,54	1,10
COOPERATIEVE RABOBANK UA 260624 OISEST 0.3	EUR	16 500 000	16 854 789,44	0,95
ING BANK N.V. 090224 OISEST 0.18	EUR	14 500 000	14 970 034,76	0,84
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>87 732 301,27</b>	<b>4,93</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BANK OF MONTREAL, LONDON BRANCH 061224 O	EUR	18 000 000	18 050 477,04	1,01
BANK OF MONTREAL, LONDON BRANCH 100924 O	EUR	17 000 000	17 219 564,72	0,97
BARCLAYS BANK PLC 090524 OISEST 0.34	EUR	13 500 000	13 854 697,14	0,78
DEUTSCHE BANK AG 091024 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 507 254,48	0,93
LLOY B OISEST+0.33% 07-05-24	EUR	14 000 000	14 370 021,15	0,81
NATL A OISEST+0.29% 05-12-24	EUR	17 000 000	17 052 015,42	0,96



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORDEA BANK ABP LONDON BRANCH 050124 OISEST 0.28	EUR	16 000 000	16 565 944,15	0,93
ROYA B OISEST+0.18% 20-12-24	EUR	17 000 000	17 015 414,58	0,96
ROYAL BANK OF CANA 191224 OISEST 0.18	EUR	22 000 000	22 022 443,03	1,24
THE TO OISEST+0.25% 13-09-24	EUR	22 000 000	22 283 851,04	1,25
THE TO OISEST+0.29% 22-11-24	EUR	17 000 000	17 076 034,09	0,96
THE TO OISEST+0.35% 31-07-24	EUR	7 000 000	7 126 065,52	0,40
THE TORONTO-DOMINI 050424 OISEST 0.33	EUR	17 000 000	17 499 254,59	0,98
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>216 643 036,95</b>	<b>12,18</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 409 101 108,37</b>	<b>79,19</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>1 409 101 108,37</b>	<b>79,19</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
ALLIANZ SECURICASH SRI IC	EUR	680	84 185 516,40	4,73
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI I	EUR	7 500	83 576 377,50	4,69
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>167 761 893,90</b>	<b>9,42</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>167 761 893,90</b>	<b>9,42</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>167 761 893,90</b>	<b>9,42</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
I EURIBOR 3 0924	EUR	-100	-31 562,50	0,00
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-31 562,50</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-31 562,50</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-31 562,50</b>	<b>0,00</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	32 812,5	32 812,50	0,00
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>32 812,50</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>			<b>102 940,56</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-279 611,86</b>	<b>-0,02</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>98 678 067,66</b>	<b>5,55</b>
<b>Actif net</b>			<b>1 779 349 755,56</b>	<b>100,00</b>

Parts SIENNA MONETAIRE ISR I	EUR	3 059 677,95758	101,49016
Parts SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	12 127 409,29525	121,11593